



LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Objet : Affaire des recalés du recrutement des docteurs/PH.D.

Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, Bonne et heureuse année 2020. Je vous écris au sujet de l'affaire des titulaires de doctorats/Ph.D., recalés de la première vague de recrutement pour l'enseignement supérieur, qui campent pacifiquement devant votre ministère depuis le 14 décembre 2019. J'y ai passé, avec eux, dans le froid et en compagnie des moustiques, la nuit du 04 au 05 Janvier 2020 et j'ai longuement échangé avec eux sur le sentiment profond d'injustice qui les habite et motive leur démarche. Pourquoi l'annonce d'une seconde vague de recrutement n'est pas la solution, mais pourrait même aggraver le problème ?

Le grief principal, les grévistes l'expriment en termes d'injustices criardes qui auraient émaillé le récent processus de recrutement dans l'enseignement supérieur et dont ils seraient les victimes. Je sais ce que c'est que d'être accusé de favoritisme dans un recrutement pour en avoir fait l'expérience en 2012 quand j'étais vice-doyen de la faculté de sciences sociales et de gestion de l'UCAC de Yaoundé.

Dans ma défense à l'époque, j'avais préconisé l'audit des résultats sur lesquels portait le contentieux. Mais comme mes calomniateurs ne s'intéressaient pas à la vérité, ils n'en ont pas

fait cas. Aujourd'hui, les titulaires de doctorats/PhD qui campent devant votre ministère relèvent de nombreuses irrégularités et incohérences dans les résultats de la première vague de recrutement publiés le 13 décembre 2019. Ma recommandation principale est la suivante : qu'une commission indépendante soit mise sur pied pour auditer le processus et les résultats dudit recrutement et que les éventuelles injustices soient réparées.

Voici quelques irrégularités épinglées par les plaignants et qui méritent attention :

i) Recrutement de titulaires de master aux dépens des PH/D : parmi les recrutés se retrouvent des titulaires de master alors que la note du Chef de l'Etat disait bien que le recrutement ne concernait que les titulaires de doctorat/Ph.D.

ii) Soutenances accélérées et suspectes en moins de quatre mois : en effet, entre février 2019 et le 21 mai 2019, date limite de dépôt de dossiers de recrutement, il y aurait eu environ 1000 soutenances de thèses de doctorat dans les universités camerounaises, au point de faire dire à un doyen d'une des facultés : « en moins de six mois, il y a eu plus de soutenances qu'en dix ans ». En conséquence, beaucoup de nouveaux docteurs ont été recrutés aux dépens des anciens docteurs qui étaient pourtant prioritaires.

En effet, ce recrutement, faut-il encore le rappeler, avait été ordonné par le Chef de l'Etat en 2018 en réponse à une démarche collective de la part des titulaires de doctorat produits par les universités camerounaises ces dix dernières années, mais au chômage. Leur nombre, au moment où on lance le recrutement d'une première vague de 2000, est estimé à au plus 800. En fin de compte, certains de leurs étudiants qu'ils avaient eu en TD ont été recrutés, mais pas eux. Parmi les nouveaux docteurs recrutés, certains avaient soutenu leur mémoire de master en 2017. Comment ont-ils fait pour soutenir une thèse de doctorat en 2019 au point d'être recrutés aux dépens des anciens docteurs/PH.D.? D'où le sentiment que les réseaux ont été plus déterminants que le mérite.

iii) Recrutement des gens qui ont soutenu leur thèse après le délai de dépôt : comment cela est-il possible ?

iv) Recrutement des gens qui n'ont même pas postulé : leurs noms ne figuraient pas sur les listes de candidatures rendues publics au niveau des départements.

v) Recrutement des gens dont les dossiers avaient été déclarés non-conformes au stade initial du processus dans les départements et universités.

vi) Certains ont été recrutés sans avoir été auditionnés : comment cela est-il possible ?

vii) Doublons et incohérences : il y en aurait dont les noms se retrouvent dans trois universités différentes, alors qu'on ne pouvait postuler qu'à un poste et dans une seule université de son choix. Un cas est particulièrement intrigant : à l'université de Dschang, il est recruté pour enseigner l'espagnol tandis que dans une autre université, le même figure dans la liste des enseignants d'allemand. viii) Des Médecins et pharmaciens, sortis pour certains en 2017, auraient été recrutés pour enseigner : comment cela est-il possible ?

ix) Des majors de promotions auraient été laissés au profit des moins méritants : par exemple, le meilleur de la toute première promotion de docteurs en droit de l'université de Douala (Mention très honorable) qui a soutenu en 2012 n'a pas été recruté au profit des jeunes docteurs.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, si de telles irrégularités sont avérées, et il n'y a qu'un audit indépendant pour nous aider à y voir clair, il est évident que nous sommes confrontés ici à des cas flagrants d'injustice qui contribuent à inscrire la médiocrité au cœur même de notre système universitaire. On annonce, certes, une seconde vague de recrutements, mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, il n'y a aucune garantie qu'elle sera plus transparente et plus juste. Ainsi, convient-il d'auditer et de toiletter les résultats de la première vague, mais surtout de prendre des dispositions pour que la seconde vague soit plus transparente à chaque niveau.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, d'ailleurs contrairement à ce que croit une certaine opinion, la seconde vague de recrutement n'a pas été lancée pour résoudre le problème des grévistes qui ont élu domicile dans l'enceinte du MINESUP mais parce qu'elle était prévue.

Difficile d'ailleurs de comprendre pourquoi ce recrutement a été saucissonné en vagues alors que le nombre de titulaires de doctorats qui postulent est largement en deçà des besoins exprimés. Pour ma part, je formule les recommandations suivantes pour sortir de cette malheureuse situation qui ternit l'image de l'enseignement supérieur au Cameroun

- Auditer et toiletter, au besoin, les résultats du premier recrutement ;
- Produire une liste additive pour corriger les éventuelles injustices constatées, surtout en ce qui concerne ceux et celles touchés par la limite d'âge ;
- Au pire des cas, reverser les recalés docteurs/Ph.D de la première vague dans la seconde vague sans nouveaux dossiers ou nouvelles audition
- Prendre des dispositions pour garantir la transparence de la seconde vague de recrutement

Excellence Monsieur le Ministre, il est évident qu'au-delà d'éventuels cas d'injustice à réparer, ce qui est en jeu ici est non seulement la valeur d'un doctorat au Cameroun mais aussi la rigueur dans le recrutement des enseignements qui formeront nos enfants demain. Pourquoi distribuer des doctorats « mention très honorable » si c'est pour ensuite recruter des profils moins méritants ? Mes compagnons de nuit grévistes me racontent qu'un enfant de la rue passant devant le MINESUP et lisant leur pancarte de revendications s'en est allé en disant : « Je pense que j'ai fait le bon choix », c'est-à-dire celui de la rue. Le Cameroun mérite mieux, Monsieur le Ministre d'Etat.

Ludovic Lado,

Jésuite.